



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VILLAGE DE SAINT-CÉLESTIN, TENUE CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN 2024, À 19H30, À LA SALLE DESJARDINS DE L'HÔTEL DE VILLE (570, RUE MARQUIS, SAINT-CÉLESTIN).

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire Raymond Noël

Messieurs les conseillers

1. Sylvain Lamothe	4. Marc Arseneault
2. Yvon Parenteau	5. Louise Mc Mahon
3. Denis Croteau	6. Olivier Lemire

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'assemblée débute à 19 h 30 et est présidée par Monsieur le maire Raymond Noël.

2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Olivier Lemire
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Croteau
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Monsieur Michel Leclerc, inspecteur municipal, soit nommé secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE

3. PRÉSENCES.

Le quorum est constaté par le secrétaire d'assemblée Michel Leclerc.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Lamothe
Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Parenteau
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté tel que présenté et que l'item « Divers » soit laissé ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée.
3. Présences.
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 juillet 2024.
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 8 juillet 2024.
7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 juillet 2024.
8. Suivi des procès-verbaux.
9. RAPPORTS :
 - 9.1 OTJ de St-Célestin.
 - 9.2 RIGIDBNY.
 - 9.3 MRC de Nicolet-Yamaska.
 - 9.4 Rapports divers.
10. Période de questions – 1^{re} partie.
11. GESTION ADMINISTRATIVE :
 - 11.1 Adoption de la liste des déboursés – Juillet 2024.
 - 11.2 OTJ de Saint-Célestin : rapport financier 2023.
 - 11.3 Offre de services professionnels d'ingénierie civile : banque d'heures – Divers travaux.
 - 11.4 Adhésion au Regroupement Énergie Renouvelable du Centre-du-Québec (RERCQ)

2024-08-05-149

2024-08-05-150



No de résolution
ou annotation

12. Correspondance.
13. Divers.
 - 13.1 _____
14. Période de questions – 2^e partie.
15. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024.

2024-08-05-151

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Parenteau
Appuyé par Madame la conseillère Louise Mc Mahon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 2 juillet 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024.

2024-08-05-152

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Croteau
Appuyé par Monsieur le conseiller Sylvain Lamothe
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 8 juillet 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2024.

2024-08-05-153

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Mc Mahon
Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Parenteau
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 15 juillet 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

8. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX.

Un suivi du procès-verbal est effectué par Monsieur le maire Raymond Noël.

9. RAPPORTS.

Les membres du conseil municipal délégués aux divers comités font rapport des rencontres auxquelles ils ont participé.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS – 1^{RE} PARTIE.

Aucune question n'est traitée à ce point.



No de résolution
ou annotation

2024-08-05-154

11. GESTION ADMINISTRATIVE.

11.1 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS – JUILLET 2024.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Arseneault
Appuyé par Monsieur le conseiller Olivier Lemire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des déboursés, totalisant une somme de 158 617.43 \$ soit adoptée, les élus présents affirmant en avoir pris connaissance.

ADOPTÉE

11.2 OTJ DE SAINT-CÉLESTIN : RAPPORT FINANCIER 2023.

Les états financiers au 31 décembre 2023 de l'OTJ de Saint-Célestin sont déposés aux élus municipaux par Monsieur le maire Raymond Noël.

11.3 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE CIVILE : BANQUE D'HEURES – DIVERS TRAVAUX.

CONSIDÉRANT QUE la firme GéniCité offre la possibilité de procéder à l'achat d'une banque d'heures pour la réalisation de divers travaux d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE les différents projets pouvant être réalisés à l'intérieur de ce mandat consistent, sans s'y limiter :

- Réalisation d'études (pluviales, sanitaires, drainage, plans directeurs, (...);
- Réalisation de notes techniques;
- Modélisation des réseaux;
- Inspection des ponceaux conforme aux normes du MTMD;
- Conception de plans;
- Rédaction de devis;
- Rédaction de mandat de services professionnels;
- Surveillance de chantier;
- Surveillance de bureau;
- Assistance aux chargés de projets;
- Demandes de subventions;
- Etc.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Mc Mahon
Appuyé par Monsieur le conseiller Olivier Lemire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE MANDATER la firme **GéniCité inc.** et de procéder à l'achat d'une banque d'heures pour des services professionnels d'ingénierie sur demande, le tout pour la somme maximale de 24 202.24 \$ taxes incluses, le tout sujet à ce qu'aucune limite de temps ne soit établie pour l'utilisation de la banque d'heure en question et qu'aucune obligation ne découlent quant à l'utiliser complètement.

ADOPTÉE

11.4 ADHÉSION AU REGROUPEMENT ÉNERGIE RENOUVELABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC (RERCQ).

CONSIDÉRANT QUE le Village de Saint-Célestin est favorable aux projets de production d'énergie, à partir de source renouvelable, élaborés pour répondre aux besoins énergétiques du Québec, et ce, en conformité aux grands objectifs du « Plan de transition écologique » de la MRC de Nicolet-Yamaska, auquel la municipalité a donné son appui;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le Village de Saint-Célestin appuie le règlement de contrôle intérimaire (RCI) relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska, adopté à la majorité à la séance publique du 20 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Village de Saint-Célestin reconnaît l'importance de la mission du RERCQ, soit : **Analyser et synthétiser les informations pertinentes concernant les différentes possibilités de développement d'énergie renouvelable sur notre territoire et Informer et rassurer la population en démystifiant les sources d'énergies renouvelables et leurs impacts;**

CONSIDÉRANT QUE le Village de Saint-Célestin approuve l'établissement du siège social du Regroupement Énergie Renouvelable du Centre-du-Québec au 1300, rue Principale à Aston-Jonction G0Z 1A0;

CONSIDÉRANT QUE le Village de Saint-Célestin reconnaît la nécessité d'investir financièrement à un fonds commun dédié aux travaux du Regroupement pour tout service utile, à la hauteur d'un montant approuvé par l'ensemble des municipalités adhérentes et qui sera déterminé selon les modalités standards du calcul de quote-part sur la base de la RFU des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE le Village de Saint-Célestin est favorable à l'implantation de projets d'énergie renouvelables sur son territoire si ceux-ci sont conformes aux lois et règlements fédéraux, provinciaux ainsi qu'à ceux de la MRC et de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Village de Saint-Célestin s'engage à respecter les règles du RERCQ en ce qui a trait à la confidentialité et à l'éthique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marc Arseneault
Appuyé par Monsieur Yvon Parenteau
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADHÉRER au **Regroupement Énergie Renouvelable du Centre-du-Québec** et d'y contribuer financièrement pour un montant de 1 248.37 \$.

ADOPTÉE

12. CORRESPONDANCE.

Monsieur le maire Raymond Noël résume les diverses correspondances reçues.

13. DIVERS.

13.1 MOTION DE FÉLICITATIONS : FESTIVAL DU BLÉ D'INDE.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Olivier Lemire
Appuyé par Madame la conseillère Louise Mc Mahon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'UNE MOTION DE FÉLICITATIONS soit adressée à l'équipe du *Festival du Blé d'Inde* pour leur succès;

DE SOULIGNER l'excellence du travail accompli par toute l'équipe de bénévoles.

ADOPTÉE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS – 2^E PARTIE

Aucune question n'est traitée à ce point.

2024-08-05-157

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Croteau
Appuyé par Monsieur le conseiller Sylvain Lamothe
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la présente assemblée soit levée à 8 h 04

ADOPTÉE


RAYMOND NOËL
Maire


MICHEL LECLERC
Secrétaire d'assemblée

Au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*, en apposant sa signature au bas du présent paragraphe, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions apparaissant au présent procès-verbal et n'entend pas exercer son droit de veto.


RAYMOND NOËL, maire

2024-09-02
DATE